

Pour le Maire, *S. LOU*
 Le Maire, *S. LOU*



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 12 AVRIL 2024

<p>Date de convocation : 02.04.2024</p> <p>Date de publication : 12.03.2024</p>	<p>L'an deux mille vingt-quatre ; le douze Avril, Les membres du Conseil Municipal se sont réunis au lieu ordinaire de séance sur convocation qui leur a été adressée par Madame le Maire, conformément à l'article L2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.</p>
<p>Effectif du Conseil Municipal : 27</p> <p>Quorum : 14</p> <p>Présents : 18 Absents excusés : 7 Ont donné pouvoir : 7 Absents : 2</p> <p>Ont pris part au vote : 25 Exprimés : 25 Pour : 25 Contre : Abstention :</p> <p>Secrétaire de séance : Michel RENARD</p> 	<p>PRESENTS : M. Raphaël KRUSZYNSKI, M. Jean-Luc FRERE, Mme Eveline LEGRAND-DUFRESNOY, M. Michel RENARD, Mme Catherine ROLY- EL HIBA, M. Patrick LATOUCHE, Mme Christine PLUMECOCQ-FIQUET, M. Benjamin LECLERCQ, Mme Joëlle LEGRAND-DELHAYE, M. Jean-Claude LIETARD, M. Jean-Luc BULENS, M. Daniel HERLAUD, M. Didier MARMIGNON, Mme Corinne WISNIEWSKI-BRICOUT, Mme Corinne RIBEAUCOUP-CROHEM, Mme Nathalie DELHAYE-REVEL, Mme Virginie BERNUS, Mme Tiffanie SURIA.</p> <p>ABSENTS EXCUSES : Mme Annie NOTELET, Mme Sylviane DEBOSZ, Mme Patricia DURIEUX-PATRIS, Mme Monique PASSET, Mme Sandrine PONCHANT-CODET, M. Romuald CHANTREL, M. Cédric LATOUCHE.</p> <p>ONT DONNE POUVOIR : Mme Annie NOTELET donne pouvoir à Mme Eveline LEGRAND-DUFRESNOY, Mme Sylviane DEBOSZ donne pouvoir à Mme Corinne RIBEAUCOUP-CROHEM, Mme Patricia DURIEUX-PATRIS donne pouvoir à M. Michel RENARD, Mme Monique PASSET donne pouvoir à Mme Nathalie DELHAYE-REVEL, Mme Sandrine PONCHANT-CODET, donne pouvoir à M. Daniel HERLAUD, M. Romuald CHANTREL donne pouvoir à M. Benjamin LECLERCQ, M. Cédric LATOUCHE donne pouvoir à M. Patrick LATOUCHE.</p> <p>ABSENTS : M. Benamar TOUATI, Mme Aline LANGA.</p>

DELIBERATION N°30-2024-DF-RK

OBJET : Vote des subventions de fonctionnement allouées aux associations – Année 2024

Chaque année, à l'occasion du vote du Budget Primitif de la Commune, il est procédé au vote des subventions de fonctionnement allouées à chaque association.

RAPPEL : Les élus membres d'une ou des associations concernées par ces subventions ne prennent pas part au vote.

VU les demandes de subvention de fonctionnement des différentes associations pour l'année 2024 :

NOM DE L'ASSOCIATION	MONTANT DE LA SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT 2024	VOTE DU CONSEIL MUNICIPAL		
		Pour	Contre	Abstention
RESTO DU CŒUR	500,00 €	25		
STAR	500,00 €	25		
UNION COLOMBOPHILE	500,00 €	25		
ASSOCIATION SPORTIVE DU COLLEGE	300,00 €	25		
UPGCS	500,00 €	23		
Mme Annie NOTELET pouvoir à Mme Eveline LEGRAND-DUFRESNOY				
Mme Eveline LEGRAND-DUFRESNOY pouvoir de Mme Annie NOTELET ne prennent pas part au vote				
VTT CYCLOS	200,00 €	23		
M Romuald CHANTREL pouvoir à M. Benjamin LECLERCQ				
M. Benjamin LECLERCQ pouvoir de M. Romuald CHANTREL ne prennent pas part au vote				
APE MATERNELLE BRUNEHAUT	500,00 €	25		
ECHOSPONT	1 000,00 €	25		
LES ENFANTS DE L'IMMIGRATION POLONAISE	600,00 €	25		
PETANQUE ESCAUTPONTOISE	600,00 €	25		
FANFARE ESCAUTPONTOISE	2 000,00 €	25		
CLUB GEOLOGIQUE	400,00 €	24		
M Jean-Claude LIETARD ne prend pas part au vote				
ENTRAIDE ET SOLIDARITE	500,00 €	25		
AFCE	5 000,00 €	25		
FSE COLLEGE	300,00 €	25		
KARATE BOXING CLUB ESCAUTPONT	2 150,00 €	25		
LES ALEXIANES	1 400,00 €	25		
LOISIRS ET JOIES	500,00 €	25		
OMCLF	43 800,00 €	23		
Mme Christine PLUMECOCQ-FIQUET, M. Michel RENARD ne prennent pas part au vote				
ADAGES	500,00 €	25		
AGHHE	500,00 €	25		
LAEC (APE CENTRE)	500,00 €	25		
APE COLLEGE	500,00 €	25		
APE ECOLE ELEMENTAIRE BRUNEHAUT	500,00 €	25		
BADMINTON ESCAUTPONT CLUB	700,00 €	25		
CHASSEURS ESCAUTPONTOIS	500,00 €	25		
CHEN	600,00 €	25		
CLUB DE LUTTE	1 200,00 €	25		
CLUB DES LOISIRS	700,00 €	25		
COOPERATIVE ECOLE MATERNELLE BRUNEHAUT	800,00 €	25		
COOPERATIVE ECOLE MATERNELLE CENTRE	800,00 €	25		
COOPERATIVE ELEMENTAIRE BRUNEHAUT	1 100,00 €	25		
COOPERATIVE ELEMENTAIRE CENTRE	1 100,00 €	25		

VU l'avis favorable de la Commission d'attribution des subventions en date du 24 Février 2024.

Il est proposé à l'Assemblée délibérante :

- De **DECIDER** d'allouer à chacune des associations précitées le montant de la subvention de fonctionnement 2024 tel qu'indiqué dans le tableau ci-dessus.
- De **DIRE** que la dépense sera réglée à l'aide des crédits ouverts au budget primitif 2024, compte 65748

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Pour extrait conforme

Le Maire,

Raphaël KRUSZYNSKI

